

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination irrégulière. |

FRUILLÉTON

DES MELANGES RELIGIEUX.

VOL. 1.

MONTRÉAL, 13 FÉVRIER 1842.

No 7.

QUESTION DES ÉCOLES DE NEW-YORK.

Nous empruntons au *Freeman's Journal* de New-York l'article suivant :

L'agitation relative à la question des écoles publiques de cette ville a attiré l'attention non seulement de tous les Etats de l'Union; mais encore celle de la presse libérale et des hommes éclairés de l'Europe. M. O'Connell, dans une assemblée de l'association nationale pour le rappel, a annoncé qu'il avait l'intention de transmettre une adresse de félicitations aux catholiques de New-York, à l'occasion du triomphe éclatant qu'ils ont remporté dans la cause des principes libéraux par leur résistance au monopole des écoles. D'un autre côté, le *London Times*, l'organe des bigots tories de l'Angleterre et complaisant auxiliaire de la société des écoles publiques de cette ville, répète la calomnie venimeuse déjà proférée contre le très-révérénd évêque Hughes, par laquelle une partie des partisans de la presse de ce pays s'est déshonorée pendant les élections du mois de novembre dernier. Le *London Tablet*, journal habile et libéral, répond au *Times* par l'article suivant, qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs. Nous mentionnerons ici, pour l'information de nos contemporains de Londres, qu'outre les citoyens adoptifs de toutes nations, ceux même qui sont nés en Amérique, se sont unis très-cordialement pour soutenir et approuver la conduite tout-à-fait noble qu'a tenue l'évêque dans la circonstance dont il s'agit. Ci suit l'article du *London Tablet* :

« Nous ignorons si nos lecteurs connaissent le correspondant américain du *Times* qui signe ses lettres *un voyageur genevois*. L'écrivain se trouve en bonne compagnie en écrivant pour le *Times*, et il a l'adresse de se rendre aimable à ses confrères, en imitant les vertus qu'il sait être le plus en réquisition parmi la confraternité. Personne ne doute qu'il ne soit un homme habile, rusé et bien informé. Mais, ainsi que ses maîtres, lorsqu'il a un ennemi à terrasser, il trouve à sa convenance ce qu'on peut appeler, en style apostolique, une langue embrasée d'un feu infernal. Nous avons si souvent exposé à nos lecteurs l'état et le mérite de la controverse relative aux écoles de la ville de New-York que peu de mots suffiront pour le rappeler à leur mémoire. La

question de l'éducation est là ce qu'elle est dans la plupart des pays du globe, un grief catholique. Les catholiques, ayant leur respectable évêque (Dr. Hughes) à leur tête, ont, depuis que sa seigneurie est revenue d'Europe, pris une attitude noble, en opposition au système de l'Etat relatif à l'éducation, lequel consiste à confier tous les fonds votés par l'Etat aux mains d'une société d'école, dont les Directeurs professent pour principe avoué de ne supporter exclusivement que les écoles, dans lesquelles on enseigne un système général de *religiosité*, comme étant l'essence de la religion, sans toucher aux doctrines particulières d'aucune religion quelconque. Ce plan, tout déiste, est maintenu par ses patrons sur le principe d'une parfaite convenance pour toutes les sectes et d'accord avec la liberté de conscience. Le Dr. Hughes devait naturellement s'opposer énergiquement à ce plan, en tant qu'il est une violation de la liberté de conscience, et entièrement hérétique en tant qu'il est essentiellement anti-catholique. Les écoles étant conduits sur ce principe, aucun catholique honnête ne pourrait y envoyer ses enfans par un seul jour. En conséquence les catholiques de New-York, guidés par le Dr. Hughes, ont fait les plus grands efforts pour obtenir un changement de cet état de choses. L'évêque, s'étant présenté aux autorités de la ville, fit de fortes représentations contre le dit système. Mais ce fut sans succès. La question fut ensuite discutée dans la législature de l'Etat, mais toujours en vain. La liberté de conscience est encore en litige dans l'Etat de New-York. Enfin il ne restait aucun autre moyen d'obtenir justice que d'employer la franchise électorale d'une manière à influencer l'humeur de la Législature ; c'est-à-dire, de voter aux élections pour les candidats favorables à la question si importante pour les catholiques. Les choses ayant pris cet aspect sérieux, l'affaire ne pouvait être aisément négligée par le *voyageur génévois* de New-York. Il y a peu de tems le gouverneur Seward, partisan whig, ce qui dans ce pays signifie tory, se déclara favorable à la réclamation catholique ; ce qui lui était d'autant plus honorable, que la masse des habitans catholiques de New-York (qui sont Irlandais) n'est pas du parti whig, mais radical ou locofoco. Dans une élection récente, où ce Monsieur était candidat, les catholiques sont représentés comme ayant généralement voté contre Mr. Seward et en conformité à leurs opinions politiques. Cette conduite a été le prétexte du premier assaut contre les papistes de la part du *voyageur génévois*. Il déploya ses notions particulières de morale en représentant le gouverneur Seward comme ayant été assez vil et assez poltron pour se ranger du côté des catholiques, afin de s'assurer leurs votes ; mais il en agissait ainsi pour avoir l'occasion d'accuser les catholiques de mauvaise foi en ne remplissant pas leur partie du pacte supposé. Au commencement de novembre une autre élection eut lieu à New-York, celle relative aux deux chambres de la Législature de l'Etat. La part des catholiques dans cette élection est représentée comme suit par le *voyageur génévois*, dans une lettre publiée il y a un jour ou deux :

“Je vous ai informé que les papistes, l'évêque à la tête, avaient nommé cinq candidats pour la législature et qu'ils avaient rayé cinq noms des billets locofoco pour y substituer les noms de leurs compatriotes. Ils ont été mis dans une déroute complète. Ainsi que de vrais Jésuites, quand le tems de l'é-

“preux est arrivé, ils ont trahi et abandonné leur évêque, le livrant au dédain et au mépris des hérétiques. Sur 7,000 votes catholiques, les cinq candidats de l'Évêque n'en ont eu que 2,300. Cependant quatre des cinq noms rayés ont perdu leur election et les whigs ont réussi.

“Les chefs de partis et presque toute la bande, composée du parti de l'évêque, sont irlandais. Il est maintenant évident que les papistes du lieu et des autres pays ont refusé de marcher avec eux, et ainsi l'évêque, qui est un Irlandais, est resté avec une garde de caporal.”

“Naturellement tout ce qu'il y a d'important, dans ce rapport, est faux ou dans le fait ou dans le coloris, et la plus grande partie est singulièrement ridicule. Voici les faits selon toute leur vérité : comme le tems de l'élection approchait, une assemblée fut convoquée dans Caroll-Hall, et à cette assemblée qui fut très-nombreuse et en plus grande partie catholique, il fut résolu d'écarter toutes considérations politiques, et de nommer comme candidats des personnes qui voteraient selon les règles d'une commune justice sur la question des écoles. L'évêque accéda très-volontiers à cette résolution. Cependant en recourant à cette mesure on ne s'attendait pas à un succès immédiat. On savait bien qu'une partie considérable des électeurs catholiques étaient liés par des engagements de parti et qu'il faudrait du tems pour amener à fin un procédé d'une indépendance réelle. On savait aussi que plusieurs de leurs partisans protestans les abandonneraient, au moment où ils verraient les catholiques prendre leur cause en leurs mains propres. Ils crurent donc qu'il valait mieux attendre une occasion plus favorable pour opposer à l'injustice une résistance plus courageuse et plus efficace. Enfin, le jour de l'élection arriva. Le nombre des électeurs catholiques est estimé être de 7 à 10,000. L'élection, sous tout autre rapport, excitait peu d'intérêt, et un très-petit nombre d'électeurs se rendit au poll. Cependant il parait d'après le *voyageur genevois*, que 2300 électeurs catholiques votèrent et réussirent à faire rejeter quatre candidats locofoco, qui étaient trop poltrons ou trop fanatiques pour soutenir la liberté de conscience et celle de l'éducation. Cet acte signalé de justice contre des criminels publics est représenté avec assurance par l'écrivain whig comme une défaite ignominieuse.

“L'évêque n'est pas si peu sage que de croire qu'au premier signal, 10,000 hommes vont abandonner tout d'un coup leur ancien parti, et toutes leurs liaisons politiques. C'est l'assurance de beaucoup d'autres. Rome ne s'est pas fait dans un jour, et il n'y a aucune injustice enracinée qui puisse s'extirper d'un premier assaut. Mais une chose est certaine, c'est que l'exemple de l'élection actuelle ne sera pas sans effet. Les quatre locofoco malheureux sont un avertissement à leur parti de se faire à l'avenir une provision de votes catholiques. Il n'échappera pas à l'attention de ces aspirans incertains que 2300 de ce mois de novembre peuvent être doublés en novembre 1842, et que dans le cours d'une année ou deux ce nombre peut quadrupler. Quant à l'imputation que les catholiques irlandais étaient la seule classe qui supportât leur évêque, on nous permettra d'en douter, jusqu'à ce qu'elle repose sur une meilleure autorité ; mais nous profitons de cette occasion pour observer que si l'imputation est vraie, elle est bien honorable pour les Irlandais amé-

moins et qu'elle l'est infiniment peu pour les catholiques des autres pays. Le sentier de l'honneur est apparemment réprouvé par le correspondant du *Times*. Ainsi nous prenons congé de la morale suisse du *royaume genevois*.³⁷

INTOLÉRANCE DES CATHOLIQUES!!

Le *Catholic Telegraph*, répondant à l'accusation d'intolérance portée par les missionnaires méthodistes contre les catholiques, et dont nous parlions au dernier numéro, s'exprime ainsi :

« L'avancé ci-dessus, comme d'ordinaire, est dépourvu de vérité. La Belgique est un pays catholique, et cependant les évêques catholiques votent annuellement en faveur des salaires payés aux prédicants protestants à Rome même. La France est également tolérante, donnant à tous, sans distinction de symbole, accès aux offices les plus élevés, selon leur degré de talens et de mérite. Si ce n'était de l'esprit tolérant des catholiques d'Irlande, ils eussent balayé depuis longtemps les sauterelles qui dévorent leur malheureux pays depuis tant de siècles. De plus, les méthodistes sont les derniers dans ce temps qui devraient se permettre des reproches de ce genre; car l'histoire de leur hérésie, si courte qu'elle est, ne contient rien qu'ils puissent citer avec treusement de joie, si ce n'est leur odieux mépris de toute tolérance. Depuis Wesley jusqu'au temps actuel, ils ont poursuivi les catholiques avec toute l'amertume des Juifs et la fureur des fanatiques. Nous faisons allusion à leurs chefs et à leurs journaux. Wesley demanda qu'ils fussent privés de la liberté de conscience, dans un pamphlet hideux de faussetés. La part qu'il prit dans l'émence de Londres est trop connue pour devoir être citée. Son esprit se répandit dans tous ses premiers disciples et ils furent si hostiles à toute espèce de liberté que tous les méthodistes de New-York, durant la guerre de l'indépendance, se montrèrent les tords des plus décidés! Si nous ajoutons à tout ceci la part qu'ils prirent dans la conspiration de Maria Monk, et la haine vindicative dont leurs publications abondent, nous devons en conclure qu'ils se sont trop oubliés lorsqu'ils ont accusé les catholiques d'intolérance.

« Mais quel est le pays protestant qui ait été tolérant envers les catholiques? Pas un seul : ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni la Prusse, ni Genève. »

RETRAITE DE BOUCHERVILLE.

C'est dimanche, 13, que s'est terminée cette consolante retraite; trois longues semaines n'ont point ralenti le zèle des bons paroissiens; leur assiduité à écouter la parole de Dieu n'a cédé qu'à leur empressement à la mettre en pratique. Tous se sont mis en devoir de profiter de ces jours de salut; tout ce qu'il y a de plus instruit dans la paroisse a donné l'exemple, et au jour de la communion générale, ça été pour le zélé pasteur une bien grande joie de voir que presque aucun de ses enfants ne manquait au festin du Père de famille.

Que dis-je ? deux nouveaux enfants s'étaient réunis à cette grande famille. En effet, ce jour là même deux personnes bien respectables abjuraient l'hérésie pour rentrer dans le sein de l'Eglise-mère. Le lendemain, à l'édification de toute la paroisse elles recevaient les sacrements d'Eucharistie et de Confirmation de la main du premier Pasteur du diocèse.

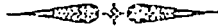
Le saint évêque qui ne se refuse à aucune fatigue pour le bien de son peuple, avait voulu récompenser les habitants de Boucherville, en venant présider à la ciôture de la retraite. Il a fait la réception solennelle de tous ceux qui sont enrôlés dans la société de tempérance. Nous avons vu avec une joie indicible et comme Chrétien et comme Canadien, le bel essor qu'a pris cette œuvre à Boucherville, et ces 700 hommes venant recevoir avec un religieux respect leur engagement de cette main qui leur portera bonheur. Nous félicitons cette paroisse du bel exemple qu'elle donne à tout le pays ; nous espérons que partout on se piquera d'une noble émulation, et que la prospérité qui en résultera pour notre patrie sera une nouvelle preuve de la vérité de ces paroles : "cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné comme par surcroit."



C. S. Cherrier Ecr. vient d'être nommé Conseil de la Reine.

La Législature de l'Isle du Prince Edouard s'est assemblée le 25 janvier à Charle-Town.

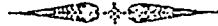
L'Hon. J. Quincey Adams est sorti indemne de l'orage qu'il avait attiré sur sa tête par la pétition présentée par lui au Congrès pour une dissolution de l'Union à l'amiable : le tout s'est terminé par une transaction amiable de part et d'autre.



BIBLIOGRAPHIE.—Nous accusons la réception d'un exemplaire de l'*Analyse de l'ordonnance du Conseil Spécial sur les Bureaux d'Hypothèques* par L. H. Lafontaine Ecr. Avocat. Nous n'avons pu encore que jeter un coup d'œil rapide sur ce travail. Cependant l'importance de l'ordonnance qui s'y trouve disséquée, et dont les dispositions sont mises dans un ordre clair et suivi, les explications données au texte de l'ordonnance, et les notes nombreuses qui l'accompagnent nous paraissent devoir offrir un haut intérêt. Au reste les talens bien connus et les hautes connaissances de son auteur comme Légiste sont un sûr garant de l'utilité incontestable qu'il promet.



Si nous n'avons pas reproduit ce que l'*Aurore* appelle sa réponse au *Canadien* à l'égard des commissaires d'écoles, c'est que nous n'y voyions point proprement une réponse, puisqu'elle se réduit à dire que si l'Éditeur de l'*Aurore* s'est trompé, il s'est trompé avec bien d'autres; c'est, ensuite, que nous nous attendions que son Editeur donnerait les motifs qui ont appuyé son opinion, comme le *Canadien* le lui demandait. Nous faisons en cela à cet Editeur la justice de croire qu'il n'émettait son opinion qu'appuyé sur de fortes raisons.



Le manque d'espace nous force encore à remettre à un autre numéro l'analyse du Mandement de Mgr. de Montréal, pour l'établissement du Petit Séminaire à Ste. Thérèse, et les remarques que nous avons promises pour aujourd'hui, sur le compte-rendu du rapport de la *Société Biblique auxiliaire de Montréal*.

A N N O N C E S.

EN VENTE,
CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE,
ANALYSE DE

L'ORDONNANCE des BUREAUX d'HYPOTHÈQUES, suivi
du texte anglais et français de l'Ordonnance, des lois relatives à la création
des ci-devant Bureaux de Comtés, et de la loi des lettres de ratification.

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations.

—PAR—

L. H. LA FONTAINE,
AVOUE.

DE L'IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,
Un volume in So. demi-relié

IMPRIME SUR CARACTÈRES NEUFS ET BEAU PAPIER.

PRIX : — Dix chelins.

On se procurera l'ouvrage ci-dessus,

A Trois-Rivières, chez M. J. B. GARCEAU,

A Québec, chez MM. FRÉCHETTE et Cie.

Montréal, 17 février 1842.

A V I S.

MESSIEURS LES CURÉS trouveront des **PLANS** pour les
SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE soit totale, soit partielle du DIOCÈSE DE
MONTRÉAL, imprimés, sous le SCAU DU DIOCÈSE, chez

LOUIS PERRAULT,

Rue Ste. Thérèse.

Montréal, 16 Février 1842.

CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

AUX INGÉNIEURS CIVILS, &c.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC,

1er. Février 1842.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'un prix de TRENTE LIVRES courant sera accordé par le CONSEIL-DE-VILLE à la personne qui préparera et lui soumettra les meilleurs PLANS et CALCULS sur les travaux nécessaires pour pourvoir cette Cité d'eau provenant d'aucune des diverses sources dans le voisinage d'icelle, et sur l'endroit le plus convenable pour la construction d'un Réservoir, etc.

Un prix de DIX LIVRES courant sera aussi accordé pour les Plans, etc. qui seront jugés les meilleurs ensuite.

Les dits Plans, etc. devront être filés au Bureau du Greffier de la Cité, le ou avant le 1er. MAI prochain.

Par ordre du Conseil,

GEO. FUTVOYE,

GREFFIER DE LA CITÉ.

Messrs. les Editeurs de tous les Papiers-nouvelles de Québec et de Montréal publiés en français sont priés de donner une insertion à l'avis ci-dessus, et de transmettre une copie du Papier-nouvelles au dit Bureau et leurs comptes au Bureau du CANADIEN.

G. F.

COUR CRIMINELLE.

DISTRICT DE } UNE SESSION de la Cour du Banc du Roi ayant JURIS-
MONTREAL. } DICTION CRIMINELLE pour le District de Montréal, se
tiendra à la COUR DE JUSTICE, dans la Cité de Montréal JEUDI le
VINGT QUATRIEME jour de FEVRIER courant à DIX heures du matin;
en conséquence je donne ici AVIS à tous ceux qui poursuivent quelques pri-
sonniers dans la prison commune du District, qu'ils soient là et alors présents,
pour les poursuivre comme il sera juste, et je donne seulement AVIS à tous
les JUGES DE PAIX, COMMISSAIRES et OFFICIERS DE PAIX, dans
et pour le district susdit, qu'ils se trouvent là et alors, en personne avec leurs
record, indictement et autres documens pour faire ce qui appartient à leurs
différens offices.

JOHN BOSTON,

Shériff.

BUREAU DU SHERIFF }
10 Février 1842. }

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PHYSIQUE.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les souscripteurs à l'ouvrage ci-dessus, que leurs exemplaires seront prêts à leur être livrés LUNDI prochain 24 courant à la Librairie Canadienne, Rue Lamontagne, où il sera à vendre aux prix de 2s. la pièce et 20s. la douzaine. Dans quelques jours il sera aussi à vendre chez M. E. R. Fabre, Libraire, Montréal.

JOSEPH CAUCHON,

Étudiant en Droit.

Québec, 21 janvier 1842.

PUBLIÉ ET À VENDRE

CHEZ

C. P. LEPROHON,

Libraire, Rue Notre-Dame,

PRÉCIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS,

RÉDIGÉ PAR

GODEFROY CHAGNON, ECR. NOTAIRE,

1 Vol. in 12e. de 108 pages.

TABLE DES MATIÈRES :

Introduction,

Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, &c.

Ordonnance concernant les municipalités.

Acte pour l'établissement des écoles élémentaires.

Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement.

Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture.

Précis de divers actes, exposant les principaux devoirs des sous-voyers.

Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malicieuses contre la propriété.

Acte pour l'établissement de cours de districts, de division.

BUREAU D'ENREGISTREMENT,

POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS est donné par les présentes que le BUREAU pour l'enregistrement des Titres, Testaments, &c. établi en vertu de l'Ordonnance de la 4e. Victoria, chap. 30, sera ouvert Mercredi, le 12 du courant, dans la maison de feu DR. VALLÉE, dernièrement occupée par l'Hon. D. DALY, rue Notre-Dame.

Heures d'office : depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

EDWARD DOWLING.

Régistrateur du District de Montréal.

Montréal, 10 janvier 1842.

A VENDRE

A CE BUREAU
LES DEUX PREMIERS VOLUMES DES

Mélanges Religieux.

Aussi.—PELERINAGE AU MONT ST. HILAIRE suivi des Stations du CHEMIN DE LA CROIX par ST. ALPHONSE DE LIGUORI.

CALENDRIER DE 1842.

¶ Nous avons cru répondre au vœu du public en changeant quelque chose dans notre *Calendrier Ecclésiastique et Civil* : nous en avons retranché la liste du clergé de Kingston, etc., pour y ajouter la liste des cours de justice, des principaux officiers du gouvernement, celle des membres de la législature provinciale et une autre des avocats, notaires et médecins de cette ville, aussi les banques de Montréal, avec leurs jours d'escompte, etc., etc. On se le procurera à très-bas prix.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PÈRE DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.